

4 avril 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 4 avril 2011 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 est proposée par Claire Pouliot.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$70,327.57 (chèques numéro 15 140 à 15 226 sauf 15 141).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne mentionne qu'avant de planter une série d'arbres devant la clôture du CPE, il serait peut-être bon de vérifier avec eux s'ils ont prévu en mettre et où exactement.

Une citoyenne demande s'il serait possible de mettre une note dans le Frédéricois pour sensibiliser les citoyens à ne pas déposer d'animaux morts sur le bord des routes ou dans les fossés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA WEBMESTRE DU SITE INTERNET

La webmestre du site internet de la Municipalité et de la Chambre de Commerce, présente un rapport détaillé de statistiques sur le site internet ainsi que du travail effectué bénévolement par celle-ci afin de tenir constamment le site à jour.

Celle-ci aimerait avoir un retour du conseil à savoir si elle s'en va dans la direction ou s'il y aurait des choses à changer. Le conseil la félicite car le site est toujours à jour et le travail est très bien fait.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 270-11 TRAVAUX COURS D'EAU CLICHE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi, le conseil peut répartir le coût des travaux d'entretien du cours d'eau Cliche aux propriétaires des terrains concernés;

ATTENDU qu'ils ont été faits sous la direction de la MRC Robert-Cliche et avec les autorisations requises;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à 17 953.61\$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement numéro 270-11 été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 270-11 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric a autorisé la MRC Robert-Cliche à effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Cliche.

Pour le coût des travaux exécutés ainsi que les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter desdits travaux, une taxe spéciale sera imposée sur les immeubles des propriétaires concernés, soit :

- Ferme Place Gagné pour une portion de 1/3 du coût total
- Léon-Louis Lessard pour une portion de 2/3 du coût total

(Voir au livre des règlements).

CONFIRMATION DE L'APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC DE BEAUCE SELON LE PROJET N^O 32641

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence;

il est proposé par Julie Simard , adopté à l'unanimité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE Roche ltée, Groupe-conseil soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Frédéric de Beauce, tous les documents nécessaires et relatifs à la programmation de travaux dans le cadre du programme *TECQ* 2010-2013 auprès du MAMROT.

DÉROGATION MINEURE AU 936 ROUTE 276

Jonathan Bolduc et Sylvie Lessard effectueront des travaux de rénovation sur leur résidence sise au 936 Route 276. Les travaux consistent à l'ajout d'une tourelle en avant et d'un deuxième étage. Avec l'ajout de la tourelle, la marge avant de 7.5 mètres requise ne sera plus respectée. Ceux-ci demandent donc une dérogation mineure de 1.5 mètres qui réduirait la marge avant à 6 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure et que la marge avant ne soit pas à moins de 6 mètres.

DEMANDE AU MTQ POUR ENTRETIEN DES CHEMINS

Sur proposition de Marco Laplante, adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité de Saint-Frédéric demande au ministère des Transports l'amélioration et l'entretien des chemins suivants sur son territoire :

- Route 276 : Empierrement en avant du 924
- Route 276 : Débroussaillage
- Route 112 : Débroussaillage entre le 2250 et le 2256
- Rang St-Pierre : Rétablissement du pont qui s'affaisse qui est sur votre responsabilité

DEMANDE DE DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric demande une aide financière minimum de 40,000\$ qui serait très apprécié au Député Janvier Grondin pour l'amélioration de son réseau routier municipal. Un montant supplémentaire à votre discrétion serait également bienvenu.

Ces argents serviront à faire de l'asphalte dans la rue Lehoux.

RECENSEMENT DE 2011

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric appuie le Recensement de 2011 et invite tous les

résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

VIDÉOTRON

Une rencontre a eu lieu chez Grondair avec des représentants de Vidéotron, Henri Gagné et Martin Nadeau. Finalement, la tour sera probablement déplacée dans le rang Saint-Louis, secteur de Tring-Jonction.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'OCCUPATION DE MARQUIS LESSARD

Marquis Lessard désire faire la réouverture du bar. Dans cette optique, il doit faire une demande de permis d'alcool. Pour obtenir ce permis, il demande à la Municipalité de lui fournir un certificat d'occupation.

En fait, ce certificat est un formulaire fourni par le Régie des alcools, des courses et des jeux sur lequel il doit être inscrit la capacité d'occupation et la capacité d'évacuation. Ce formulaire doit être accompagné d'un plan détaillé des espaces concernés, approuvé par un architecte, un ingénieur ou la municipalité. Pour ce qui est de la capacité d'occupation, ce n'est pas trop compliqué à calculer car la Régie fourni un guide de calcul. Par contre, pour ce qui est de la capacité d'évacuation il faut très bien connaître le code du bâtiment pour déterminer celui-ci.

Considérant ces faits et considérant que le personnel municipal n'a pas les qualifications requises pour remplir correctement et assurément ce formulaire, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric donne son appui à Marquis Lessard pour sa demande de permis d'alcool pour le 2169 rue Principale mais lui demande d'utiliser les services d'un professionnel pour obtenir son certificat d'occupation.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Le mois de mars a été un très gros mois. La réserve de sable a beaucoup diminuée. Il reste environ 200 tonnes.

b) Loisirs et embellissement

Le comité de l'OTJ et celui du festival sont repartis.

c) Eau potable

Rien à mentionner

d) O.M.H.

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric approuve les états financiers 2009 de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Frédéric.

e) Sécurité incendie

Un camion sera prochainement acheté. Certaines personnes étudient quel genre de camion serait préférable.

CORRESPONDANCE

Le Festival de la Construction de Saint-Frédéric fait quelques demandes au conseil en rapport à leur festival qui aura lieu du 20 au 24 juillet. Premièrement, ils demandent de restreindre l'accès à la rue du Parc du terrain de tennis à la rue Pelletier. Deuxièmement, ils demandent le prêt de la salle communautaire pour leur bingo du 20 juillet. Aussi, ils auront besoin de tables, chaises et cabarets. Troisièmement, ceux-ci demandent à la Municipalité de prendre en charge les frais de location de 8 toilettes chimiques. Finalement, ils auront besoin d'un conteneur à déchets à proximité du site. Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que le conseil acquiesce favorablement à toutes leurs demandes.

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que Cathy Poulin assiste au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 8-9-10 juin 2011 au Centre des Congrès de Québec au coût de 450\$ plus taxes.

Le tournoi de Golf-bénéfice du Club Parentaïde aura lieu le 10 juin prochain au club de golf de Beauceville. La présidence d'honneur est assumée par la famille Vachon de la Meunerie Saint-Frédéric. Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que Marco Laplante participe au tournoi ainsi qu'au souper au coût de 105\$ et qu'Henri Gagné participe au souper seulement au coût de 50\$.

Demande de commandite de la part d'Alexandra Lessard, originaire de Saint-Frédéric, qui organise un spectacle bénéfique pour la Fondations rêve d'enfants qui aura lieu le 21 mai 2011 à l'Hôtel National. Sur proposition de Marco Laplante, adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric lui verse une commandite de 50\$.

La septième édition de dégustation de vins & fromages de Janvier Grondin aura lieu le 6 mai 2011 à 18h00 à l'Hôtel National de Tring. Le coût est de 50\$ par personne : Les gens intéressés doivent s'inscrire personnellement.

Soumission Ford 1974 : Marc-Henri Nadeau a déposé une offre pour l'achat du Ford 1974 au prix de 2,500\$. Sur proposition de Marco Laplante, adopté à l'unanimité, il est résolu que le camion Ford 1974 soit vendu à Marc-Henri Nadeau au prix de 2,500\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande si du gravier sera mis dans le Rang 3. Le conseil mentionne que le budget de voirie a été augmenté en 2011 et que du calcium sera probablement mis dans les rangs cet été.

VARIA

Consultation publique : Une consultation publique aura lieu le 27 avril à 19h00 au centre communautaire. Tous les citoyens sont invités. Il serait bien que des gens de tous les âges soient présents afin de connaître les besoins de tous.

Casiers de R.S.F. : Les actionnaires de R.S.F. ont du matériel à vendre dont des casiers de boulons de toutes les grandeurs. Les employés du garage municipal mentionnent que cela leur serait utile. Le coût est de 1,000\$. Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que les casiers de boulons de Frédéric R.S.F. soient achetés au coût de 1,000\$.

Petit camion supplémentaire : Le conseil se questionne à savoir s'il serait avantageux d'acheter un petit camion usagé que Robert pourrait utiliser pour les

commissions et les petits travaux. Cela représenterait probablement une économie d'essence. Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil autorise Carl Lessard, Michel Fortin et Henri Gagné à faire l'achat d'un petit camion au prix maximum de 5,000\$.

Webster : Henri Gagné a eu une rencontre avec les gens de Grondair. Ceux-ci organisent une compétition d'habileté de pilotage avec de jeunes pilotes. Cette compétition s'échelonne sur 3 jours, soit du 17 au 20 août. C'est une compétition canadienne.

Agrandissement garage : Un estimé des coûts pour l'agrandissement du garage a été établi à 40,000\$ environ sans isolation. Le tout sera réévalué lors du budget 2012.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Gilbert à 21h45.